

Le pari difficile du doublement des effectifs de l'alternance

Les mesures d'urgence pendant la crise ont permis de stabiliser les effectifs en alternance. Leur développement est suspendu, entre autres, aux aides de l'Etat.

L'objectif fixé par Nicolas Sarkozy de doubler le nombre de jeunes en alternance est très ambitieux. Trop ? Il s'agit de passer de 600.000 à 1,2 million de contrats chaque année. On comprend que le chef de

l'Etat n'ait pas fixé d'échéance, contrairement à mai 2010, où il avait parlé d'arriver à 800.000 contrats en 2015.

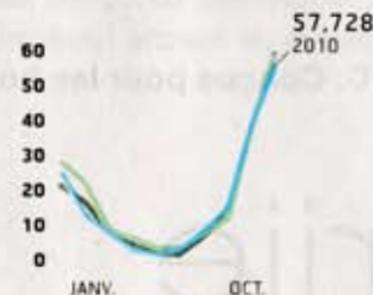
Avec la crise, la priorité gouvernementale a surtout été d'éviter à l'apprentissage et à la professionnalisation de suivre la même pente que l'emploi. Avec un réel succès : fin 2008, l'effectif de jeunes en formation en alternance était estimé à 620.000. Fin 2009, il tutoyait 600.000 ; et 2010 s'annonce au même niveau. Les mesures financières d'urgence décidées au plus fort de la crise ont joué un rôle d'amortisseur. Mais elles s'achèvent le 31 décembre.

L'année 2011 sera donc délicate. Le député Gérard Cherpion (UMP), rapporteur de la réforme de la formation professionnelle, avertit : « Le développement de l'alternance est une très bonne voie si l'on s'en donne les moyens. » En clair, l'Etat doit arrêter de ponctionner ses fonds, comme il va le faire en 2011 en s'appropriant 300 millions d'euros du fonds paritaire de sécurisation des parcours. « La nomination d'un

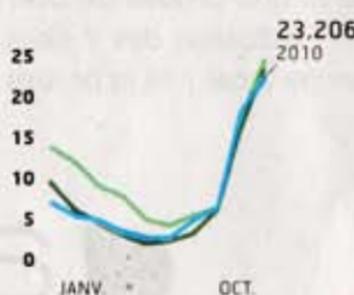
LES CONTRATS EN ALTERNANCE

ENTRÉES EN MILLIERS. POUR LA FRANCE ENTIÈRE

CONTRATS D'APPRENTISSAGE



CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION POUR LES JEUNES DE MOINS DE 26 ANS



IDÉ / SOURCE : DARES

ministre chargé explicitement de l'Apprentissage (Nadine Morano, NDLR) et l'objectif d'un doublement de l'alternance sont deux messages forts. Mais le problème le plus difficile sera celui du financement », estime Bernard Legendre, directeur adjoint de l'Assemblée des chambres de commerce (Acfc). « La formation d'un apprenti ne coûte pas forcément plus cher qu'une formation par

l'Education nationale, mais ce ne sont pas les mêmes qui paient », relaie Alain Griset, président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers, rappelant ainsi la compétence des régions sur l'alternance. « Il faut voir ce que l'Etat va mettre sur la table. Dans le cadre d'un budget en réfaction et d'une réforme des collectivités territoriales, les régions sont dubitatives », pré-

vient-on à l'Association des régions de France.

Le grand emprunt a prévu 500 millions d'euros d'investissements pour financer une cinquantaine de projets de « modernisation et extension de l'appareil de formation » et 10.000 places d'hébergement, le logement étant un problème majeur. Pas de quoi, toutefois, financer le doublement des effectifs.

Lever les freins

Depuis deux ans, les travaux sur l'alternance ont souligné la nécessité d'un élargissement à d'autres publics (fonction publique, services, professions libérales, sanitaire et social) et la nécessité de lever les freins administratifs ou culturels. « Beaucoup d'entreprises ne vont pas sur l'alternance par méconnaissance ou par peur, il faut donc sécuriser la mise en relation avec le jeune, et la complexité administrative reste rebutante », juge Jean-Michel Pottier, président de la commission formation de la CGPME. « Il faut notamment renforcer les

coopérations entre les grands groupes, qui ont les structures d'accueil pour ces jeunes, et les PME, qui peuvent faire les embauches », estime de son côté Jean-François Pilliard, délégué général de l'UIMM (métallurgie). La hantise du patronat serait de relever le quota de 3 % d'apprentis pour les entreprises de plus de 250 salariés. Sollicité, le Medef réserve son analyse aux partenaires sociaux.

L'élargissement géographique est un autre enjeu. Pour développer l'alternance en zones rurales, les chambres de métiers voudraient expérimenter la formation sur le lieu de travail de l'apprenti. Enfin, certaines entreprises veulent casser le mythe de l'emploi garanti pour l'apprenti. A EDF, où un « alternant » sur trois est embauché dans le groupe, un accord social vient d'introduire un dispositif d'accompagnement pour ceux qui ne peuvent être embauchés.

LEÏLA DE COMARMOND
ET VÉRONIQUE LE BILLON

Les Echos

SUR



DOMINIQUE SEUX
DANS «L'ÉDITO ÉCO»

À 7H20
DU LUNDI AU VENDREDI